

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

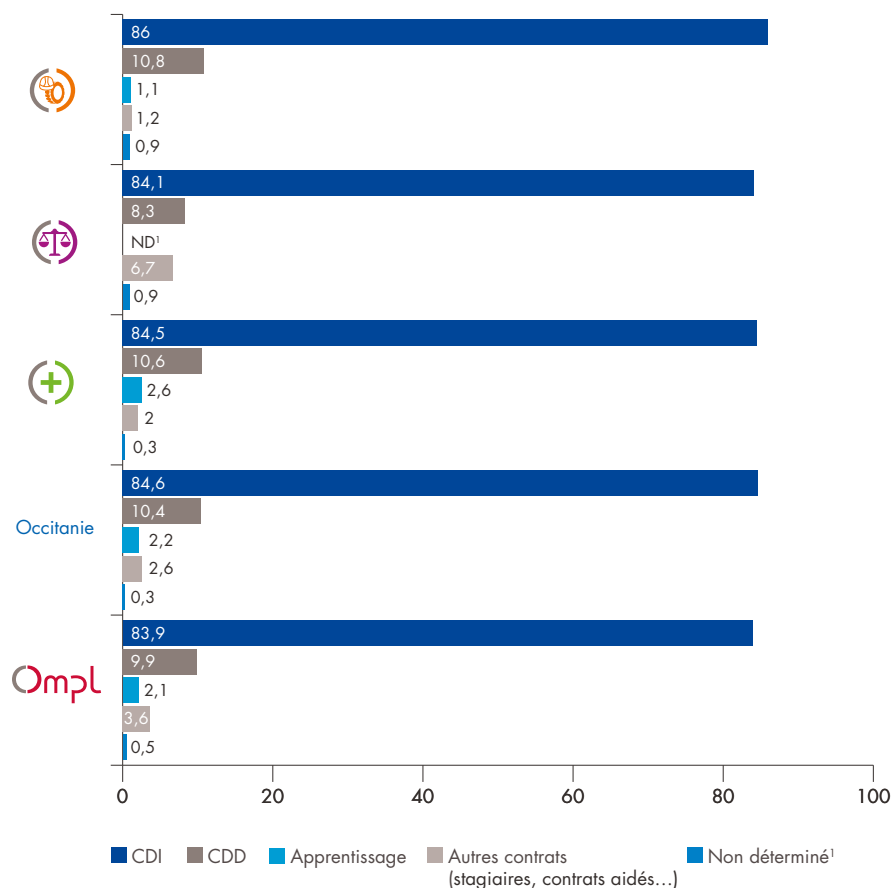


LARGE DOMINANCE DES CONTRATS PÉRENNES

Quel que soit le secteur, plus de huit salariés sur dix exercent dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Le secteur cadre de vie-technique se distingue par la plus forte proportion de contrats à durée déterminée (CDD).

-  Secteur cadre de vie-technique
 -  Entreprises d'architecture
 -  Entreprises d'économistes de la construction
 -  Entreprises d'experts en automobile
 -  Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
-  Secteur juridique
 -  Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
 -  Cabinets d'avocats
 -  Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
 -  Études d'huissiers de justice
-  Secteur santé
 -  Cabinets dentaires
 -  Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
 -  Cabinets médicaux
 -  Pharmacie d'officine
 -  Cliniques vétérinaires

Répartition des salariés par type de contrat de travail (%)



1. Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.



CDI: CONTRAT DE RÉFÉRENCE

- Dans le secteur cadre de vie-technique, la branche des entreprises d'experts en automobile a plus souvent recours au CDI que les autres. Ce type de contrat reste néanmoins fortement représenté dans les autres branches du secteur cadre de vie-technique.
- Dans le secteur juridique, les cabinets d'avocats se distinguent par une utilisation accrue des contrats « autres ». Il s'agit, en général, de stages rémunérés.
- Dans le secteur santé, les CDD sont surreprésentés pour les cliniques vétérinaires et la pharmacie d'officine.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche (%)

Branches professionnelles	CDI	CDD	Apprentissage	Autres contrats ¹	Non déterminé ²
	86,0	10,8	1,1	1,2	0,9
	81,8	15,0	0,6	1,8	0,8
	88,0	6,2	ND ²	ND ²	5,7
	95,2	3,6	ND ²	ND ²	1,2
	92,1	4,3	3,0	0,5	0,0
	84,1	8,3	ND ²	6,7	0,9
	89,8	6,4	ND ²	3,8	0,0
	82,0	8,7	ND ²	8,0	1,2
	85,3	8,1	ND ²	3,7	2,9
	88,6	7,7	ND ²	3,7	0,0
	84,5	10,6	2,6	2,0	0,3
	87,4	7,0	ND ²	5,3	0,2
	88,7	10,3	ND ²	0,8	0,2
	89,0	9,2	ND ²	1,6	0,3
	80,0	11,7	6,6	1,7	0,1
	76,2	18,2	1,3	2,9	1,5
Occitanie	84,6	10,4	2,2	2,6	0,3
Ompl	83,9	9,9	2,1	3,6	0,5

1. Autres contrats = stagiaires, contrats aidés...

2. Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.